



Projet 2026 Comité éthique

Article 63 du règlement intérieur de France Cricket

Règlement éthique de France Cricket

Version 5 décembre 2025 , document en cours d'élaboration (prise en compte du récent plan de lutte contre les violence et adaptation prévue au budget alloué)

Membres de la commission

- Présidente / Responsable de l'éthique : Patricia Clément
- Secrétaire : Roselyn Gomez
- Autres membres Enjeux et cadre institutionnel de la commission
 - Responsable de la liaison avec les ligues régionales sans interventions décisionnelles : Saravana Durairaj

Liste non exhaustive

- Textes fondateurs
 - Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (France—1789)
Déclaration Universelle des droits de l'Homme (Nations Unies – 1948)
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/dudh_cle8bfd42-1.pdf
Ensemble des textes définissant les valeurs de la République Française, dont la constitution de 1958

- Cadre international :

ICC Code of Ethics (2019) : <https://www.icc-cricket.com/about/icc/code-of-ethics>
ICC Anti-Corruption Code (2024) : <https://www.icc-cricket.com/about/icc/anti-corruption>
ICC Anti-Doping Code (2023) : <https://www.icc-cricket.com/about/icc/anti-doping>

- Cadre national :

Charte d'éthique et de déontologie du sport – CNOSF : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/ethique>
Code du sport – Articles L.131-8 et R.131-3 : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006071318/>
Charte de déontologie du ministère des Sports : <https://sports.gouv.fr/charter-deontologie>
Page internet du ministère des sports Ethique sportive <https://www.sports.gouv.fr/ethique-sportive-44>

Contrôle d'honorabilité des fédérations sportives : article L-212.9 du code du sport (loi « Abidbol » du 08-03-2024)
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043982870

- Cadre France Cricket

Statuts de France Cricket (juin 2025)
Règlement intérieur (articles 49–50, 66)
Code d'éthique de France Cricket (2019)

Attributions de la commission

Art. 63 du Règlement intérieur

a) Le comité d'éthique a pour mission de promouvoir et accompagner les projets de prévention et de lutte contre la corruption, les incivilités, les violences et les discriminations au sein des structures affiliées France Cricket.

b) Il assure notamment :

a. la conformité des pratiques aux valeurs et à la bonne gouvernance du sport ;

b. le partage et le respect de la Charte Éthique nationale ;

c) la lutte contre les discriminations et violences de toute nature dans le champ des activités physiques et sportives comme au sein des clubs.

d) Il propose :

a. L'accompagnement de toutes structures affiliées dans la formalisation et la mise en place de projets liés à l'éthique ;

b. L'édition d'outils permettant d'aider le réseau d'acteurs à prévenir les comportements déviant et contraires aux valeurs et à la bonne gouvernance du sport,

c. La mise en place de formations à destination des acteurs intervenant de près ou de loin dans le milieu sportif et associatif.

Responsable de l'éthique (code éthique de France Cricket)

Article 3.8.3

« France Cricket désignera une personne disposant des compétences, de l'expérience et de la légitimité nécessaires pour exercer la fonction de Responsable de l'éthique au titre du présent Code. Le Responsable de l'éthique sera nommé pour une durée d'au moins quatre (4) ans, renouvelable, et sa mission pourra être exercée de manière ponctuelle ou à temps partiel par une Personne concernée existante au sein de France Cricket, ou, idéalement, confiée à une personne externe indépendante disposant de la légitimité requise. Un Responsable de l'éthique adjoint ou suppléant, distinct du Responsable principal, devra être désigné et intervenir lorsque le Responsable de l'éthique est en situation de conflit d'intérêts sur une affaire soumise. »

Article 3.8.4

« Le Responsable de l'éthique rendra compte directement au Comité directeur de France Cricket. Il sera chargé de la formation et de la communication relatives au Code d'éthique auprès des Personnes concernées, ainsi que du suivi et du contrôle du respect du Code. Agissant de sa propre initiative ou saisi par un tiers, il sera responsable de la conduite d'enquêtes sur les activités de toute Personne concernée qu'il soupçonne d'avoir commis une infraction au présent Code [...]. »

Moyens fédéraux (plan de prévention des violences de France Cricket)

Le comité éthique intervient avec, pour ligne directrice, le plan de prévention des violences orienté par les directives du ministère des sports , dans son document de cadrage de juillet 2025. Le projet élaboré par France Cricket et validé par son CD le 9 janvier 2026, est soumis à la validation du ministère.

- Identification du référent « lutte contre les violences » : Nanon Breton
- Mobilisation des outils de communication fédéraux

- Accompagnement des clubs dans les mesures prévues
- Coordination avec les services de l'état

Objectifs 2025-2026

Nous chercherons à éviter tout conflit d'intérêt.

- La Présidente du comité et responsable de l'éthique sera, par défaut, Patricia Clément, secrétaire générale, qui devra se retirer de toute mission en cas de conflit d'intérêt électoral. Elle dispose d'une licence fédérale la préservant de conflits d'intérêts entre clubs.
- La secrétaire du comité de l'éthique sera Roselyn Gomez, membre du Comité directeur, qui devra se retirer de toute mission en cas de conflit d'intérêt.
- Le directeur général de France cricket ne peut avoir la qualité de membre décisionnaire ni de membre consultatif , de manière à éviter tout conflit d'intérêt. Il sera pour autant membre de la commission en tant que responsable de la transmission des informations et des décisions auprès des ligues départementales et des clubs.
- Il appartiendra aux commissions, selon leurs attributions, d'informer le comité de toute pratique mettant à mal les règles éthiques et déontologiques de France Cricket. Le comité éthique ne pourra être tenu responsable de toute irrégularité dont il n'aura pas été informé par la commission chargée de la supervision. Exemples :
- Commission sportive : irrégularité dans le déroulement d'un match
- Commission formation : comportement problématique d'un encadrant en cours de formation / insuffisance des garanties de capacité à encadrer un public particulier
- Commission financière / trésorier : irrégularités dans le domaine financier
- Commission jeunes : problèmes de sécurité au niveau d'équipements ou de locaux / dysfonctionnement d'un intervenant France Cricket ou comportement inapproprié / Problème de partage de responsabilités avec un enseignant (pédagogique, surveillance) ...
-

Pour cette première année de mise en place du comité,

- Nos priorités concerneront la mise en place du plan de prévention des violences , en application du dispositif ministériel de juillet 2025. Nous privilierons des propositions de formation concernant les dirigeants de clubs, membres du CD, le personnel et les encadrants. Une collaboration avec la commission de formation est nécessaire.

Axe de travail 1

Prévention et lutte contre les incivilités

« La fédération développe des actions de sensibilisation destinées aux encadrants, dirigeants, arbitres, bénévoles, licenciés et parents. Ces actions visent à rappeler les comportements attendus, à renforcer la vigilance face aux situations à risques et à promouvoir une culture de respect et de bienveillance. Elles peuvent prendre la forme de communications régulières, de supports pédagogiques, d'affichages, de réunions d'information ou de sessions en ligne.

La formation des encadrants et des dirigeants constitue un objectif prioritaire. France Cricket encourage la participation aux formations dédiées à la prévention des violences, aux discriminations, au respect de l'intégrité physique et morale des pratiquants, ainsi qu'à l'accueil de la parole. En complément, la fédération s'appuie sur les ressources nationales, notamment les outils mis à disposition par le ministère, les associations spécialisées et la cellule Signal-Sports. »

(Plan de Prévention des violences , point 6, p.7)

Objectifs pour 2025

- Limiter les incivilités entre clubs et stopper toute dégradation de terrain

Mise en place des chartes de bonne conduite afin d'établir des règles simples, compréhensibles et accessibles à tous. Ces chartes concernent notamment les encadrants, les pratiquants, les arbitres ou les responsables de séjours. Elles contribuent à instaurer un climat de confiance et à rappeler les engagements attendus dans la pratique du cricket.

(Plan de Prévention des violences , point 6, p.7)

Points d'appui

- Priorités ANS : Soutenir les fédérations dans la mise en œuvre de dispositifs d'éthique et de gouvernance. / Encourager la formation, la sensibilisation et les projets visant à ancrer l'éthique dans les comportements sportifs et fédéraux.
- Collaboration avec la commission sportive
 - Documents « état des lieux » : Lister les règles existantes d'organisation des matchs et des pénalités, analyse de situations (documents commission sportive)
 - Actions possibles complémentaires de la commission sportive

La fédération met également en place des chartes de bonne conduite afin d'établir des règles simples, compréhensibles et accessibles à tous. Ces chartes concernent notamment les encadrants, les pratiquants, les arbitres ou les responsables de séjours. Elles contribuent à instaurer un climat de confiance et à rappeler les engagements attendus dans la pratique du cricket.

Des actions de sensibilisation peuvent être organisées lors d'événements fédéraux ou de manifestations sportives. Ces temps forts permettent d'informer le public, de distribuer des supports de prévention ou de rappeler les ressources disponibles, notamment pour les jeunes et les familles. Les périodes clés de la vie fédérale — rentrée sportive, renouvellement des licences, compétitions nationales — constituent également des moments adaptés pour diffuser des messages de prévention.

Les besoins identifiés auprès des clubs seront régulièrement pris en compte pour ajuster et renforcer les actions menées

(Plan de Prévention des violences , point 6, p.7)

- S' appuyer sur les clubs comme relais

Les structures locales seront encouragées à relayer les informations, à identifier les besoins de leur territoire et à s'appuyer sur les outils fédéraux pour mettre en place des actions adaptées.

(Plan de Prévention des violences , point 6, p.7)

Actions envisagées

- En collaboration avec la commission sportive, création d'une check liste d'organisation de match (qui ? quoi ? quand ? Comment ?)
- Proposition de Formation (cf ci-dessous)

Indicateurs de réussite

- Aucune dégradation de terrain
- Réduction du nombre de pénalités

Axe de travail 2

Conformité des pratiques aux valeurs et à la bonne gouvernance du sport ; partage et le respect de la Charte Éthique nationale (ANS : Prévenir les dérives : corruption, dopage, conflits d'intérêts, discrimination)

Objectifs pour 2025

- Analyse du fonctionnement (qui fait quoi ?) -

Action éventuelle en fonction de l'analyse si nécessité de clarifier les procédures (feuilles de matchs etc)

Axe de travail 3

Lutte contre les discriminations : le cricket féminin – Le cricket / pratiques inclusives (sociales et besoins particuliers)

Cet axe pourra être privilégié en 2026 en fonction du bilan des commissions « cricket féminin » et « développement »

Objectifs pour 2026

Proposition de formations Axe 1 / 30 personnes

| | |
|----------|--|
| Niveau 1 | Sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité (modules ICC + CNOSF + Ministère des Sports) |
| Niveau 2 | Approfondissement : Prévention des dérives et gestion éthique (Femix'Sports / Colosse / CNOSF) |
| Niveau 3 | Référent ou Responsable éthique (Association Éthique et Sport / ICC Integrity Advanced) |

Budget prévisionnel 2026

Le présent budget prévisionnel concerne la mise en œuvre du parcours de formation « Éthique et Responsabilité » de France Cricket. Il prend en compte trois niveaux de formation pour un effectif de 30 participants par niveau, en intégrant les frais pédagogiques et les frais de restauration.

| | Frais pédagogiques / personne (€) | Frais de restauration / personne (€) | Sous-total (€) | Total pour 30 personnes (€) |
|----------|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------------------|
| Niveau 1 | 80 | 15 | | 2850 |
| Niveau 2 | 150 | 15 | | 4950 |

| | | | | |
|----------|-----|----|--|------|
| Niveau 3 | 220 | 15 | | 7050 |
|----------|-----|----|--|------|

Total general :

14850

- Les frais pédagogiques sont basés sur les tarifs moyens des formations éthiques et de gouvernance observées auprès du CNOSF, de Femix'Sports, de Colosse aux pieds d'argile et de l'Association Éthique et Sport. Ces prévisions seront à affiner apr_s contact avec les centres de formation
- Les frais de restauration sont estimés à 15 € par jour et par participant , comprenant repas et pauses.

Ce budget peut être cofinancé dans le cadre du dispositif ANS – Projets Sportifs Fédéraux (PSF), notamment au titre du volet « Éthique et Gouvernance ».

Des frais de déplacement des membres du comité pourront être nécessaires, en cas d'enquête.